



Séminaire du 3 décembre 2015

Transition énergétique et politique immobilière des universités

La labellisation Développement durable & Responsabilité Sociétale : enjeux, perspectives, retours d'expériences

Leila KEBIR
Ecole des Ingénieurs Ville de Paris
Enseignante et chercheuse

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Lionel VINOIR
Université Poitiers
Dir. Logistique & Patrimoine



PONTS FORMATION CONSEIL
Vecteur de performance





Sommaire

- Le référentiel Plan vert en 5 axes
 - Rappel historique
 - Objectifs stratégiques
- Le dispositif de labellisation
 - Les initiateurs
 - L’articulation avec le plan vert
 - Le déroulé de la démarche
 - Zoom sur la campagne 2015

Le référentiel Plan vert



Les établissements d'enseignement supérieur sont tenus de mettre en place un plan vert (art 55, loi du 3 août 2009)

- Outil commun CPU-CGE
- Première version en 2009, révisée en 2012 puis adaptée en 2015 pour prendre en compte les nouveaux objectifs de l'Etat
- Dispositif d'autoévaluation en 5 axes, permettant d'établir un diagnostic, d'élaborer un plan d'actions dans un processus d'amélioration continu



Les objectifs stratégiques



Stratégie et gouvernance

- Déploiement et pilotage de la démarche
- Formalisation de la politique DDRS
- Contribution avec les parties prenantes à la construction d'une société responsable

Les objectifs stratégiques



Enseignement et formation

- Intégrer les problématiques DDRS dans les programmes et enseignements
- Favoriser et accompagner le développement des compétences en DDRS des étudiants et personnels
- Favoriser le développement d'une société de la connaissance respectueuse des principes du DDRS

Les objectifs stratégiques



Recherche

- Promouvoir la recherche en DDRS au niveau territorial, national et international
- Mettre la recherche DDRS, sa démarche et ses outils, au service de la formation initiale et continue
- Valoriser, transférer les résultats des travaux de recherche DDRS auprès des parties prenantes

Les objectifs stratégiques



Gestion environnementale

- 
- diminution des Gaz à Effet de Serre (GES) et réduction de la consommation des ressources
 - prévention et réduction des atteintes à l'environnement
 - Développer une politique en faveur de la biodiversité

Les objectifs stratégiques



Politique sociale et ancrage territorial

- Favoriser une politique humaine et sociale de parité et de diversité au sein des personnels
- Valoriser et développer les compétences et la mobilité interne
- Développer une politique de qualité de vie dans l'établissement
- Favoriser une politique d'égalité des chances pour les étudiants
- Engager l'établissement dans le développement DDRS des territoires

Le dispositif de labellisation



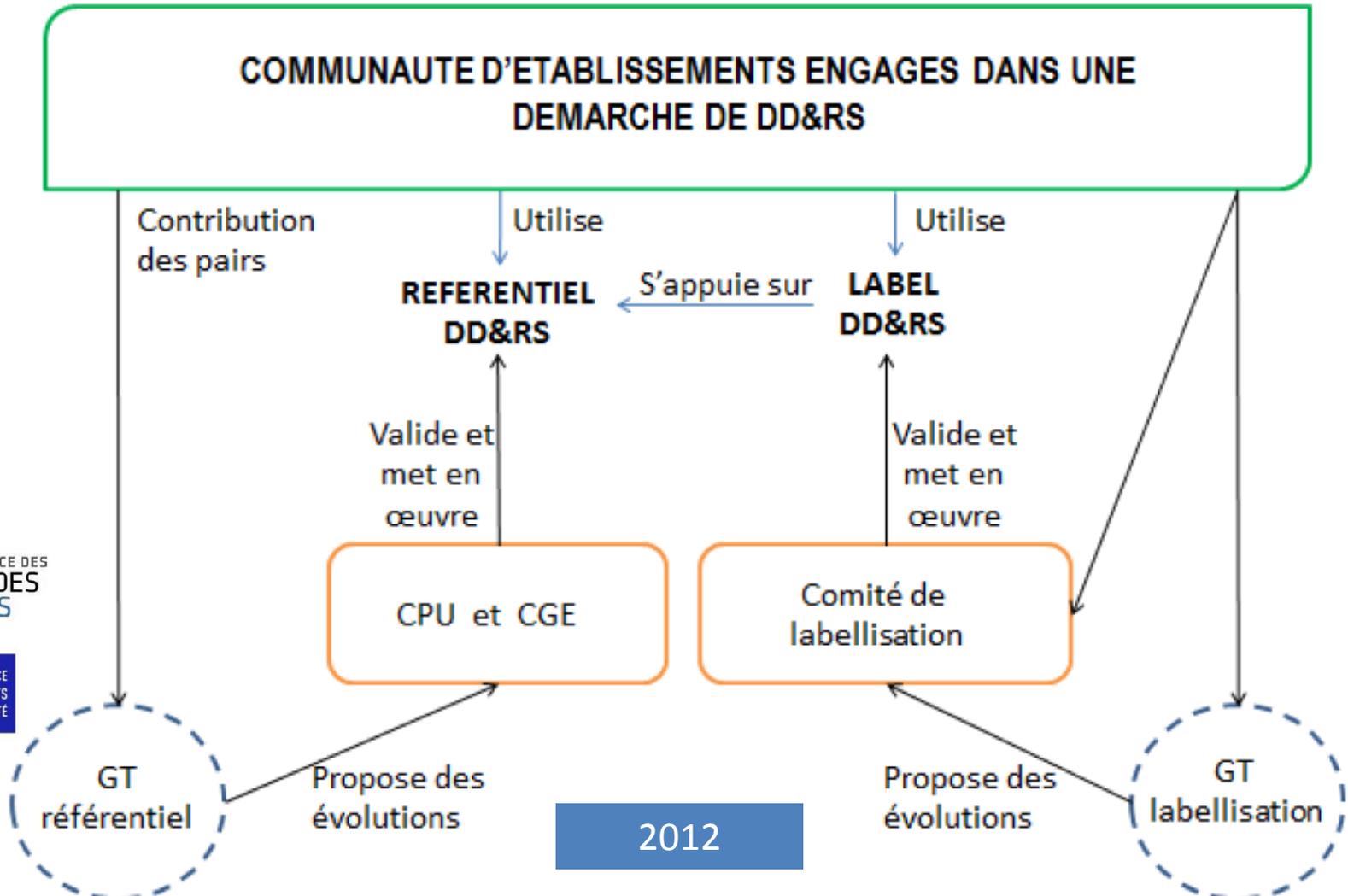
Les initiateurs



Le dispositif de labellisation



Articulation référentiel / Plan vert



Le dispositif de labellisation



Le label en 6 mots

Evolutif

Valorisant

Solidaire

**Economie
optimisée**

Simple

Qualitatif

Le dispositif de labellisation



Les principes

ENJEUX D'EFFICIENCE ET DE QUALITÉ

- Audit sur documents et sur la base d'un entretien : solution non chronophage et peu coûteuse
- Réseau d'auditeurs constitué de pairs
- Seuil d'entrée spécifique
- Compatibilité avec les critères de développement durable des organismes d'accréditation et d'habilitation

ENJEU DE VALORISATION

- Communication simple, commune et homogène : un logo - reconnaissance rapide du label DD&RS - gage de confiance – option : les performances spécifiques DD&RS
- Communication assurée par le Comité de labellisation : site Internet - communiqué de presse lors de l'attribution du label
- Opportunité de format

ENJEU COMMUNAUTAIRE

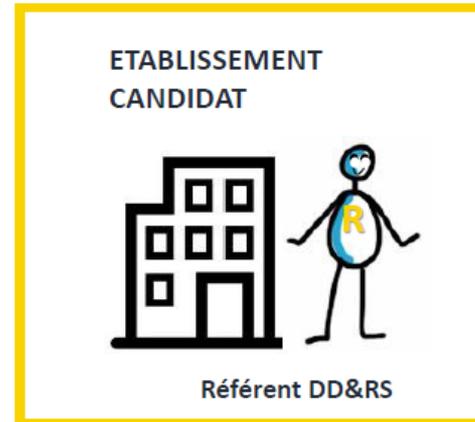
- Dynamique émulative vers une démarche de DD de plus en plus responsable, et ce par une montée en compétence collective :

- Echanges de pratiques des pairs lors du comité de labellisation,
- Opportunités de partage, et de prise de recul sur leurs manières de faire des pairs via leur participation aux audits

Le dispositif de labellisation



Les acteurs



L'ETABLISSEMENT

- S'inscrit (site internet)
- Nomme un correspondant établissement
- Nomme une personne ressource établissement
- Renseigne le dossier de candidature
- Organise un entretien avec l'équipe des auditeurs
- Respecte ses engagements contractuels

Le dispositif de labellisation



L'équipe de trois auditeurs

2 auditeurs pairs dont 1 pilote + 1 étudiant

AUDITEURS

L'établissement entré dans le dispositif propose une personne ressource qui aura le statut d'auditeur. Il réalise des audits, peut être pilote d'audit, est membre de droit du CL avec voix délibérative et peut participer au GT labellisation.



AUDITEURS LIBRES

Propose directement sa candidature au comité de labellisation sans que pour autant son établissement soit engagé. Il réalise des audits, est membre de droit du CL avec voix consultative et peut participer au GT labellisation.



AUDITEURS ETUDIANTS

Propose directement sa candidature au comité de labellisation sans que pour autant son établissement soit engagé. Il réalise des audits, est membre de droit du CL avec voix consultative et peut participer au GT labellisation.



Le dispositif de labellisation



Le comité de labellisation

MEMBRES

- Un groupe de pairs et un groupe d'étudiants (auditeurs)
- Ministère(s) soutenant le label DD&RS,
- Conférences d'établissements d'enseignement supérieur et organisation(s) étudiante(s)
- Opérateur du label DD&RS

Chargé de mission



FONCTIONS

- Attribution du label – Durée - Communication
- Suivi et contrôle du respect des engagements
- Valide les propositions du GT labellisation

Le dispositif de labellisation



Deux sessions glissantes

SESSION D'HIVER

Début de session : 19 octobre 2015

Fin de session : 17 mai 2016

1. DÉPÔTS DE CANDIDATURES

Période d'envoi des dossiers de candidature (la date de fin est un maximum)

Date de début :

19 octobre 2015

Date de fin :

15 décembre 2015

2. ENTRETIENS

Période d'entretiens avec les candidats

Date de début :

30 novembre 2015

Date de fin :

15 avril 2016

3. LABELLISATION

Réunion du Comité de labellisation

Date de début :

17 mai 2016

SESSION D'ÉTÉ

Début de session : 1 mars 2016

Fin de session : 13 décembre 2016

1. DÉPÔTS DE CANDIDATURES

Période d'envoi des dossiers de candidature (la date de fin est un maximum)

Date de début :

1 mars 2016

Date de fin :

29 avril 2016

2. ENTRETIENS

Période d'entretiens avec les candidats

Date de début :

11 avril 2016

Date de fin :

18 novembre 2016

3. LABELLISATION

Réunion du Comité de labellisation

Date de début :

13 décembre 2016

Le dispositif de labellisation



Candidatures : 6 critères de recevabilité

Contenu et forme du dossier de candidature

- **R5 – Dossier numérique complet**
 - Lettre officielle de candidature
 - Outil de diagnostic renseigné
 - Fiche signalétique établissement
 - Plaquette institutionnelle
 - Document officiel décrivant la politique de DD
 - Note de synthèse démarche DD&RS (modèle existant)
 - CV de la personne ressource (futur auditeur)
 - Bon de commande frais de candidature
- **R6 – Dossier numérique Référentiel DD&RS complet**
 - Référentiel DD&RS de moins d'un an
 - Arborescence documentaire
 - Fichier rassemblant les pratiques
 - Document de navigation dans l'arborescence documentaire
 - Document preuve d'une auto-évaluation de moins d'un an

Pré-requis à la candidature

- **R1 – Seuil d'entrée**
- **R2 - Participation éclairée au dispositif**
- **R3 - Membre d'une Conférence CPU/CGE/CDEFI**
- **R4 - Solde non débiteur si renouvellement**

Le dispositif de labellisation



Candidatures : 5 critères d'éligibilité

- **E1 – Cohérence**
 - Ecartés limités entre les valeurs des **variables opérationnelles et stratégiques**,
 - Déclaration des **variables opérationnelles « non concerné »**
- **E2 - Présence des documents d'appuis**
- **E3 - Présence d'indicateurs**
- **E4 - L'équilibre des 5 axes du référentiel DD&RS**

L'établissement mène des actions responsables transversalement aux cinq axes
- **E5 - La présence de pratiques**

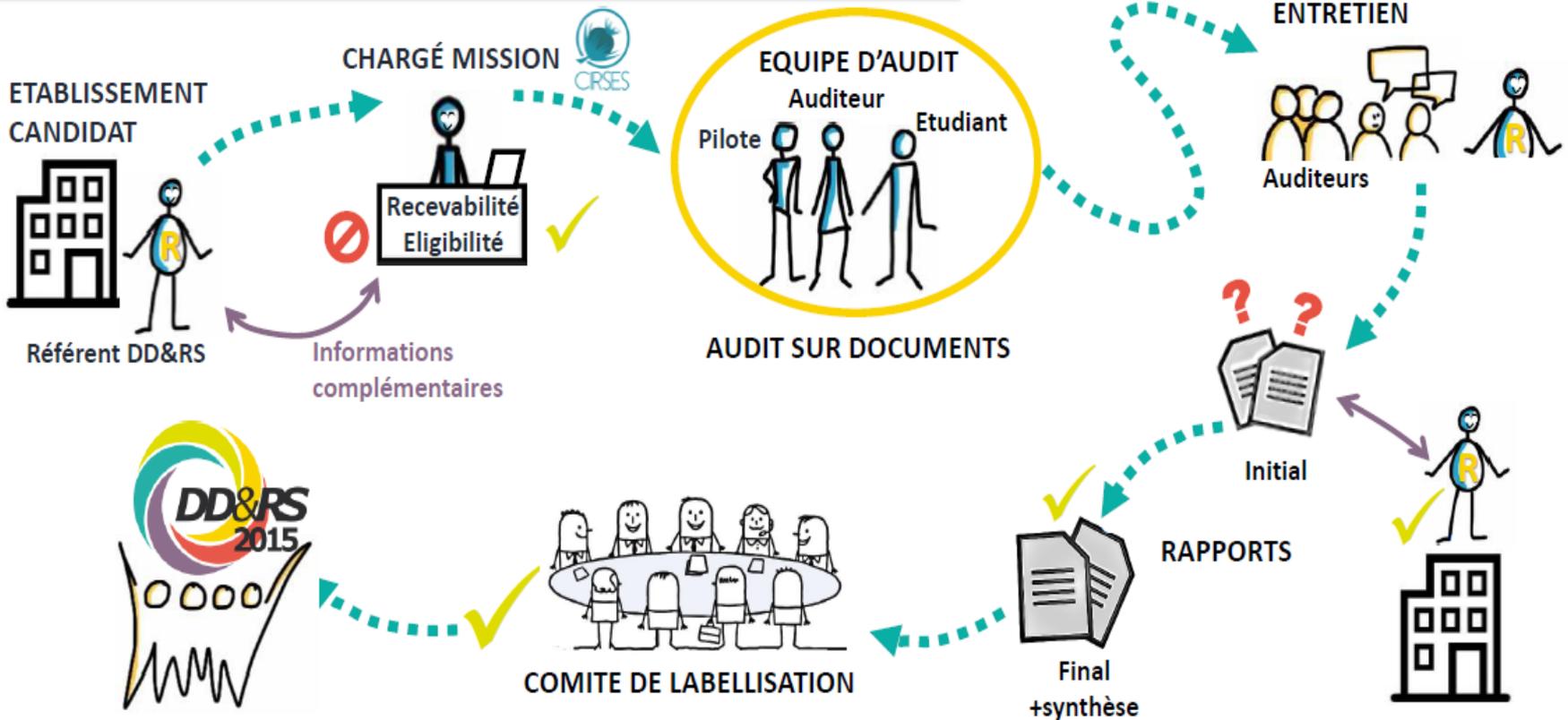
 **CANDIDATER**

Le dispositif de labellisation



Le circuit de candidature

DE LA CANDIDATURE ... A LA LABELLISATION



Le dispositif de labellisation



Audits : 3 critères

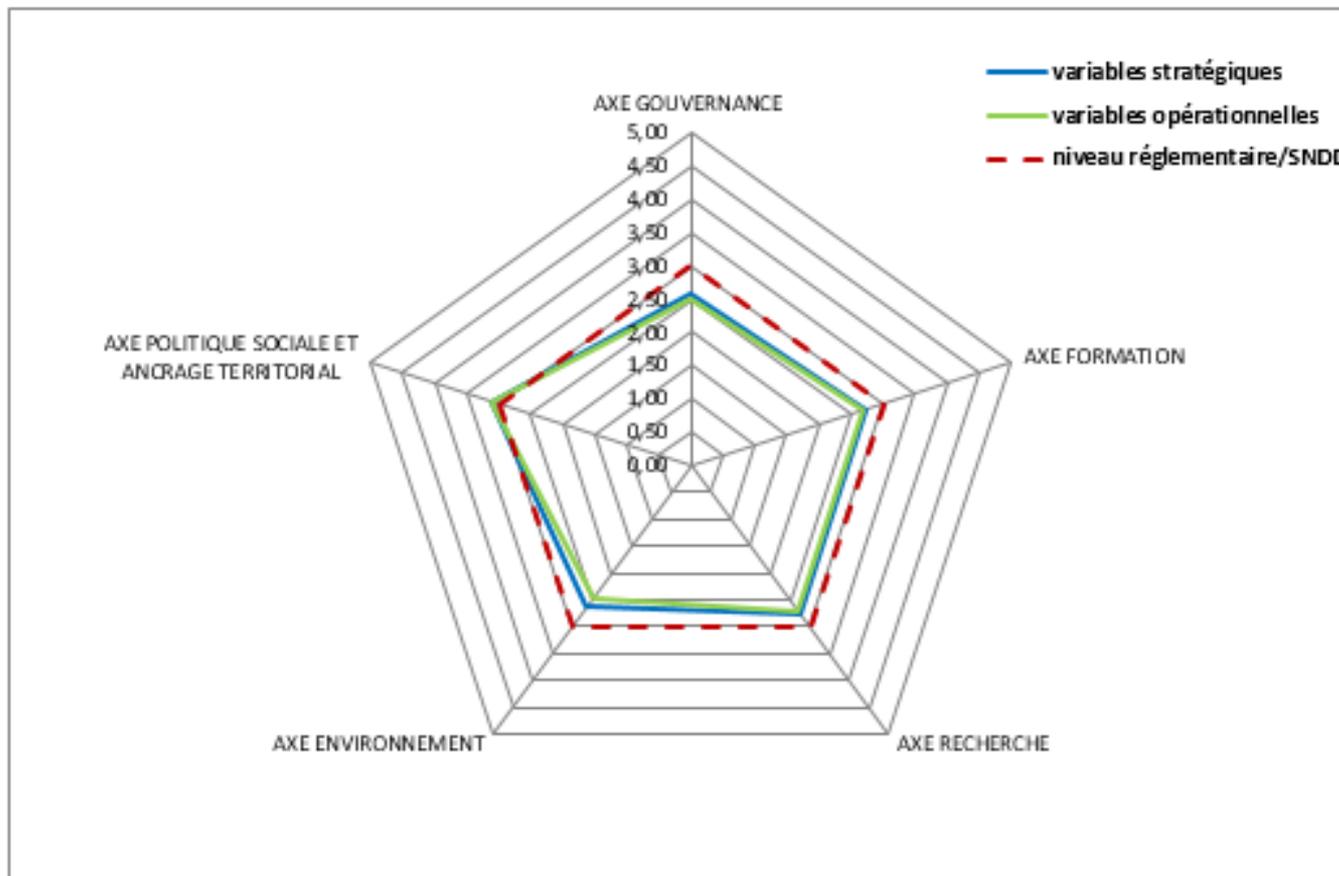
- **La conformité** aux définitions des 5 niveaux d'évaluation du référentiel DD&RS et aux objectifs stratégiques nationaux et/ou réglementaires
- **La cohérence** avec la stratégie et le contexte de l'établissement
- **La pertinence** des explications données pour justifier des choix qui diffèrent des prescriptions

Le dispositif de labellisation



Campagne 2015 : 54 établissements

Niveaux moyens par axes du référentiel



Le dispositif de labellisation



MERCI DE VOTRE ATTENTION

